

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3836

11 décembre 2014

SOMMAIRE

ACR Cargo Express Sàrl	184085	Merlin Lux Finco 2 S.à r.l.	184089
Aegis Investors S.A.	184086	Microsoft Luxembourg International Mobi- le Sàrl	184090
Aéroservice Luxembourg S.à r.l.	184084	Microsoft Luxembourg Investments S.à r.l.	184089
Ald Lux S.A.	184084	Muntcap S.A.	184088
Atypical	184086	NIOC S.A.,	184088
Balance d'Or S.à r.l.	184090	NP Investments S.A.	184091
Bansawal S.A.	184089	OI-Cosmetic S.A.	184083
BEB S.A.	184090	Oxford Street Capital 1 S.à r.l.	184082
BNP Paribas General Partner IV	184126	Pinus S.A.	184083
Boulevard de Sebastopol 31/39 Holdings S.A.	184089	Proprielle S.à r.l.	184083
Cavalou Sàrl	184087	Reba Investment Opportunities GP S.à r.l.	184083
CHC Helicopter S.A.	184099	Reden S.à r.l.	184084
CIEP Advisor S.à r.l.	184127	RsfA Investments S.A., SPF	184111
Colday S.à r.l.	184128	Sapphire XII S.à r.l.	184107
Compagnie Pierre Holding S.A.- SPF	184128	Saruva Finance S.A.	184087
Comptoir des Médias	184127	Segepa S.A. SPF	184085
Dipa	184106	Severus Finance S.A.	184084
Eradis S.A.	184088	Shelby Investments	184085
Fincap S.A.	184090	Soladis S.A.	184086
Franis Transport S.à r.l.	184099	Supply Chain S.à r.l.	184086
HTF US Life 3 S.à r.l.	184082	TARC Lux S.à r.l.	184085
HUB Industries S.A.	184082	UM Capital S.A.	184093
Jelielle S.à r.l.	184103	Urca S.A.	184087
Macquarie Private Markets Fund S.C.A., SICAV-FIS	184110	Utia S.A.	184087
Mangrove Capital Partners S.A.	184088		

HUB Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 93.896.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement au siège social le 24 novembre 2014

7^{ème} Résolution:

Le mandat d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Madame Brigitte DENIS, le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe RICHELLE et de Monsieur Marc LIBOUTON, ainsi que celui de Commissaire de la société H.R.T. Révision SA. étant arrivés à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui aurait dû être tenue le 23 mai 2014, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet au 23 mai 2014 le mandat d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Madame Brigitte DENIS, le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe RICHELLE, et de Monsieur Marc LIBROUTON et le mandat du Commissaire aux Comptes confié à la société H.R.T. Révision S.A., jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour HUB INDUSTRIES S.A.

Référence de publication: 2014187636/17.

(140209771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Oxford Street Capital 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.459.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 novembre 2014

1. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trier (Germany), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, gérant de catégorie B, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mark GORHOLT et Monsieur Vincent COINTEPAS, gérants B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Oxford Street Capital 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014187797/18.

(140210098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

HTF US Life 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 171.158.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 17 novembre 2014 que:

1. La démission de Monsieur Benoît Bauduin, gérant de la Société a été acceptée avec effet au 31 août 2014;
2. Les démissions de Monsieur Philippe Salpetier et Monsieur Patrick Moinet, gérants de la Société ont été acceptées avec effet au 31 octobre 2014;
3. Monsieur Mark Niu, né le 25 février 1972 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 20, Pacific 4, Suite 1000, Irving, CA 92618, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant unique de la Société avec effet au 31 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187635/19.

(140209921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Reba Investment Opportunities GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 182.312.

—
EXTRAIT

Monsieur Re Rebaudengo Agostino est professionnellement situé 25 Savile Row, London W1S 2ER, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Pour Reba Investment Opportunities GP Sarl

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014187860/12.

(140210496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Proprielle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.825.000,00.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 168.787.

—
Par résolutions prises en date du 31 octobre 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 4, place de Paris, L-2314 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187851/13.

(140210118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

OI-Cosmetic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 179.520.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 25/11/2014.

Résolution:

Le conseil coopte Mme Virginie Derains, avec adresse professionnelle au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur, en remplacement de Mme Sonia Laraba, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25/11/2014.

Référence de publication: 2014187803/14.

(140209778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Pinus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 74.819.

—
Extrait de la résolution prise par le liquidateur du 25 novembre 2014

Transfert du siège social de la société du 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg au 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pour PINUS S.A., en liquidation volontaire

BOXTOX LTD

Le liquidateur

Référence de publication: 2014187838/15.

(140209719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Aéroservice Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 44.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/11/2014.

Référence de publication: 2014188063/10.

(140211288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Ald Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 68.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALD LUX S.A.

Référence de publication: 2014188066/10.

(140210657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Severus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.139.

EXTRAIT

En date du 24 novembre 2014, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Alan Botfield, en tant qu'administrateur de la Société, est acceptée avec effet au 15 octobre 2014; et
- Monsieur Vishal Sookloll, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 15 octobre 2014 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014187907/14.

(140209761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Reden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 109.343.

L'adresse des associés suivants, a changé comme suit:

Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernesey

- Permira Europe II L.P.1
- Permira Europe II L.P.2
- Permira Europe II Co-Investment Scheme
- Schroder Ventures Investments Limited
- Permira Europe III L.P.1
- Permira Europe III L.P.2
- Permira Europe III Co-Investment Scheme
- Permira Investments Limited

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2014187865/20.

(140210213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

ACR Cargo Express Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 81.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188055/9.

(140210927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

TARC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 94.556.

L'adresse de l'associé de la Société Permira (Europe) Limited a changé comme suit:

Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernesey

Eddy Perrier
Liquidateur

Référence de publication: 2014187968/12.

(140210212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Segepa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 170.947.

Extrait des résolutions prises le 20 octobre 2014

Ratification de la cooptation de Monsieur Roland Weber en qualité d'administrateur de la Société.

Acceptation de la démission de Monsieur Roland Weber en qualité d'administrateur de la Société.

Nomination de Madame Isabelle Seignert né le 21 septembre 1966 à Thionville (France) demeurant professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Roland Weber, démissionnaire. Son mandat expirera à la fin de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014187937/16.

(140210515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Shelby Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 191.523.

EXTRAIT

En date du 25 novembre 2014, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Kaliroi Thouas, en tant qu'administratrice B, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Monsieur Mario Curcio, en tant qu'administrateur A, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Olivier Antomarchi, avec adresse professionnelle au 84, rue de la Pêcherie, B-1180 Bruxelles, est élu nouveau administrateur B de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.
- Monsieur Erick Rinner, avec adresse professionnelle au 14, Floral Street, GB-WC2E 9DH Londres, est élu nouveau administrateur B de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187908/17.

(140210310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Aegis Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188059/9.

(140210808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Atypical, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9368 Folkendange, 1, Maison.

R.C.S. Luxembourg B 172.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188087/9.

(140210626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Soladis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 18.514.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2014

1. M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société A&C Management Services Sàrl démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour SOLADIS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014187953/16.

(140209797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Supply Chain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 183.604.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la société datées du 22 octobre 2014

Il résulte desdites résolutions que:

- Madame Carola BOGEN, demeurant à Steinenbergweg 1, 71144 Steinenbronn, Allemagne, a été nommée gérant de classe A de la Société avec effet au 22 octobre 2014 et pour une durée indéterminée;
- le statut de Monsieur Cornelius FRANK a été modifié, passant de gérant de classe A à gérant de classe B, avec effet au 22 octobre 2014;
- la démission de Monsieur Lutz SCHARPE en tant que gérant de classe A de la Société a été acceptée avec effet au 21 octobre 2014.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Marcus PETER

Mandataire

Référence de publication: 2014187925/20.

(140210133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Cavalou Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 116.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188176/9.

(140210647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Utia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 15.688.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 21 novembre 2014 que le mandat de Réviconsult S.à r.l., Commissaire de la Société, a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187978/14.

(140210401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Saruva Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.859.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 29 octobre 2014

Il a été décidé:

de nommer Monsieur Pierre-André CAUCHE, né le 25 avril 1965 à LENS (62300), France, demeurant au 10 rue du Marché Neuf, 44700 ORVAULT, France, en qualité d'administrateur unique, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016, en remplacement de Madame Emilie ZANNIER-WIRZ, démissionnaire.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014187934/15.

(140209673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Urca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.203.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 novembre 2014

Démission de Monsieur Frédéric Mannis en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Eva Boehm, né le 28 novembre 1974 à Bonn (Allemagne), demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Mannis, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Un Mandataire

Référence de publication: 2014187984/16.

(140209681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Eradis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.397.

Les comptes annuels au 31-12-2012 DEPOT RECTIFICATIF REMPLACANT LE DEPOT L140131044 DU 25/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014188254/12.

(140211059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

NIOC S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 43.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014188491/13.

(140211220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Muntcap S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 46.716.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014188472/14.

(140211015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Mangrove Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 31, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 74.666.

Extrait de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 novembre 2014

- Il est porté à la connaissance des tiers que le mandat de la Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l., demeurant au 29, Boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a été résilié en tant que commissaire aux comptes.

- La société Deloitte Audit S.à r.l., demeurant au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, est nommée auditeur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2014187750/15.

(140210002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Boulevard de Sebastopol 31/39 Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 101.887.

Les comptes annuels de la société Boulevard de Sébastopol 31/39 Holdings S.A. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188111/10.

(140210723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Bansawal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 130.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188097/10.

(140211197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Merlin Lux Finco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.080.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014187734/14.

(140210156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Microsoft Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.699,26.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 160.052.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 19 novembre 2014

En date du 19 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Lauri PAAL, né le 13 juillet 1976 à Tallinn, Estonie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Lauri PAAL
- Monsieur Benjamin ORNDORFF
- Monsieur Keith DOLLIVER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Microsoft Luxembourg Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014187739/20.

(140209944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Balance d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6-8, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 24.235.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014188113/10.

(140210962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

BEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3390 Peppange, 33, rue de Crauthem.

R.C.S. Luxembourg B 97.675.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014188116/10.

(140210961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Fincap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.176.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINCAP S.A.

DONATI Régis / ROSSI Jacopo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014188283/12.

(140211124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Microsoft Luxembourg International Mobile Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 180.461.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 19 novembre 2014

En date du 19 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer DELOITTE S.A. de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Lauri PAAL, né le 13 juillet 1976 à Tallinn, Estonie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg en tant que nouveau gérant la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Lauri PAAL
- Monsieur Benjamin ORNDORFF
- Monsieur Keith DOLLIVER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Microsoft Luxembourg International Mobile SARL

Signature

Référence de publication: 2014187738/22.

(140209948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

NP Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 189.371.

—
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,
ON THE TENTH DAY OF NOVEMBER.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

CVC Capital Partners VI Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 1 Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey JE1 1SG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 111863,

here represented by Mr Manuel Mouget, employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey,

by virtue of a proxy under private seal given on 7th November 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° NP Investments S.A., a société anonyme, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B189.371, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary then residing in Redange-sur-Attert, dated July 30, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 4th of October 2014, number 2777, page 133276 (the "Company").

2° The share capital of the Company is fixed at thirty one thousand Euros (EUR 31,000) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each and;

3° CVC Capital Partners VI Limited, prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It resolves to appoint as liquidator Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B98454 (the "Liquidator").

4° In such capacity, CVC Capital Partners VI Limited declares that the activity of the Company has ceased, that all the known third party debts have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder;

7° The Liquidator and sole shareholder have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Mr Manuel Mouget, with professional address at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, acting as commissaire à la liquidation;

9° The liquidation is done and finished;

10° Full discharge is granted to the directors of the Company, the Liquidator and commissaire à la liquidation for the execution of their mandates;

11° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at the registered office of Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B98454, which is currently located at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

12° Power of attorney is granted to Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., prenamed, for:

- paying any outstanding fee and tax liability incurred by the Company;
- transferring the balance of the bank account to the Company's shareholder;
- closing the bank account(s) of the Company;
- signing and filing the final tax returns of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

CVC Capital Partners VI Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey ayant son siège social au 1 Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes et inscrite auprès du registre de Jersey sous le numéro 111863,

ici représentée par Monsieur Manuel Mouget, employé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 novembre 2014.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° NP Investments S.A., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.371, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 30 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2777 du 7 octobre 2014 à la page 133276 (la "Société").

2° Le capital social de la Société est fixé à 31.000,- EUR (trente et un milles euros) représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune.

3° Par la présente, CVC Capital Partners VI Limited, préqualifiée, agissant en sa qualité d'associé unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle décide de nommer Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B98454 (le "Liquidateur")

4° En cette qualité, CVC Capital Partners VI Limited déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues vis-à-vis des tiers ont été payées ou provisionnées, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique;

7° Le Liquidateur et associé unique ont parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Manuel Mouget, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation";

9° Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

10° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, Liquidateur et commissaire à la liquidation de la Société pour l'exécution de leur mandat;

11° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège sociale de Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B98454, qui est actuellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

12° Pouvoir de représentation est donné à Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., précité, aux fins:

- de payer tout frais restant dus et dettes d'impôts de la Société;
- de transférer le solde du/des compte(s) bancaire(s) de la Société au profit de l'actionnaire de la Société;
- de clôturer le(s) compte(s) bancaire(s) de la Société;
- de signer et déposer les déclarations fiscales de clôture de la Société.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MOUGET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014185108/135.

(140208853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

UM Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 192.042.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteenth, on the twentieth one of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

UM FINANCE LIMITED, company limited by shares, with registered office at 16 Foti Kolakkidi, Flat/Office 302, 3031, Limassol, Cyprus, incorporated under the law of Republic of Cyprus and registered under the Trade Register number HE 160192; hereby represented by Mr. Eduard Belyaev, having his residential address at 24, Dimitri Liperti, Souni, 4717, Cyprus, its Managing Director (with sole power of signature).

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

Art. 1. Name - Form. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of «UM CAPITAL S.A.» (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) represented by thirty one (31) shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.00) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 7. Shareholders meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last friday of June at 10,00 am.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, e-mail or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their re-election is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Board meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, e-mail or telefax another director as his proxy. Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of video conference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous trans-

mission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their re-election is authorized.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 16. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

Art. 17. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Miscellaneous. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2015.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed a number of shares and has paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Capital	Paid-in Capital	Number of Shares
UM FINANCE LIMITED	31.000,00 Euro	31.000,00 Euro	31
TOTAL	31.000,00 Euro	31.000,00 Euro	31

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) is as of now available to the company

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10 th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.300,-EUR.

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. Is appointed as Director:

Mr Eduard Belyaev, citizen of the Republic of Cyprus bearing passport K00196076 and having his residential address at 24, Dimitri Liperti, Souni, 4717, Cyprus;

2. Has been appointed as statutory auditor:

HOCHE PARTNERS TRUST SERVICES S.A., having its address at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 110094.

3. The address of the Company is set at L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2020.

5. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the bylaws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

UM FINANCE LIMITED, une société anonyme, établie et ayant son siège social au 16 Foti Kolakkidi, Flat/Office 302, 3031, Limassol, Cyprus, constituée sous les lois de la République de Chypre et immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro HE 160192, ici représentée par Eduard Belyaev, demeurant professionnellement à 24, Dimitri Liperti, Souni, 4717, Cyprus, administrateur délégué (avec pouvoir de signature individuelle).

Laquelle mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de " UM CAPITAL S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4 Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) représenté par trente et un (31) actions, d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. Le montant de ces comptes de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de cette catégorie de parts sociales par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions de la société sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société peut racheter, dans les limites prévues par la Loi, les propres actions.

Art. 7. Assemblées générales des Actionnaires. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 9. D'autres assemblées. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 11. Le conseil d'administration Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu et à la date indiqués dans l'avis de convocation. Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, e-mail ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire. Sont considérés comme présents, pour le calcul des conditions de quorum et de majorité, tout administrateur participant au conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfont à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Le conseil d'administration tenu par de tels moyens de communication à distance est réputé se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des

administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Les résolutions rédigées, approuvées et signées par tous les administrateurs ont les mêmes effets que les résolutions votées pendant les conseils d'administration. Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit; le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Dans le cas d'un administrateur unique, l'administrateur unique pourra exercer les mêmes pouvoirs accordés par le conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, dans les conditions et les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, administrateur ou non, nommer ou révoquer tout agent et employé et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Art. 17. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Actions
UM FINANCE LIMITED	31.000,00 Euro	31.000,00 Euro	31
TOTAL	31.000,00 Euro	31.000,00 Euro	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente un mille euro (EUR 31.000.00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ 1.300.- euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt la partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Eduard Belyaev, demeurant professionnellement à 24, Dimitri Liperti, Souni, 4717, Cyprus;

2. A été nommé commissaire aux comptes:

HOCHE PARTNERS TRUST SERVICES S.A., une société ayant son siège social à 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, RCSL B 110094.

3. L'adresse de la Société est établie L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt

4. La durée du mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: BELYAEV, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/11/2014. Relation: EAC/2014/15782. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24/11/2014.

Référence de publication: 2014185258/321.

(140208691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Franis Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9657 Harlange, 15, rue de Villers.

R.C.S. Luxembourg B 76.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188275/9.

(140211326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

CHC Helicopter S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 494.541.460,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.673.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of November.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CHC Helicopter Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155574, being the sole shareholder of the Company and having a share capital of EUR 12,509 (the Sole Shareholder),

Here represented by Annick Braquet, an employee of the undersigned notary, whose professional address is 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Company was incorporated in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) on 17 June 2008 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Shaeffer, notary residing in Luxembourg City, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 July 2008 under number 1754. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, on October 31, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder has requested the notary to record:

(i) That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

(ii) That the agenda is as follows:

- a. Increase of the Company's share capital by an amount of ten Euro (EUR 10) to raise it from its present amount of four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and fifty euro (EUR 494,541,450), represented by four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and fifty (494,541,450) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and sixty euro (EUR 494,541,460), by the issue of ten (10) new shares in the Company being the following: one (1) Class A Share, one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share, one (1) Class E Share one (1) Class F Share, one (1) Class G Share, one (1) Class H Share, one (1) Class I Share and one (1) Class J Share, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and with the same rights and obligations as the existing shares in the same class;
- b. Subscription for the new shares and payment for such shares by a contribution in cash;
- c. Amendment of article 5.1 of the article of association of the Company to reflect the capital increase; and
- d. Amendment to the shareholder register of the Company to record the share capital increase with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase.

(iii) That the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of ten Euro (EUR 10) to raise it from its present amount of four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and fifty euro (EUR 494,541,450), represented by four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and fifty (494,541,450) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and sixty euro (EUR 494,541,460), by the issue of ten (10) new shares in the Company being the following: one (1) Class A Share, one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share, one (1) Class E Share one (1) Class F Share, one (1) Class G Share, one (1) Class H Share, one (1) Class I Share and one (1) Class J Share, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and with the same rights and obligations as the existing shares in the same class (the New Shares).

Second resolution

Subscription - Payment

The Sole Shareholder represented as stated above declares to subscribe for ten (10) New Shares having a par value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred and four million four hundred ninety-three thousand six hundred seventy Euro (EUR 304,493,670) (being the EUR equivalent of three hundred seventy eight million three hundred thousand US dollars (USD 378,300,000) based on the exchange rate published by the European Central Bank on 11 November 2014 - USD 1 = EUR 0.8049) to be allocated as follows:

- an amount of ten Euro (EUR 10) to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of three hundred and four million four hundred ninety-three thousand six hundred sixty Euro (EUR 304,493,660) to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company as follows to reflect the above resolutions:

" **5.1.** The share capital is set at four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and sixty euro (EUR 494,541,460).

It is divided into ten classes of shares consisting of:

- forty-nine million four hundred and fifty-four thousand one hundred and forty-six (49,454,146) class A shares (the "Class A Shares");
- forty-nine million four hundred and fifty-four thousand one hundred and forty-six (49,454,146) class B shares (the "Class B Shares");
- forty-nine million four hundred and fifty-four thousand one hundred and forty-six (49,454,146) class C shares (the "Class C Shares");
- forty-nine million four hundred and fifty-four thousand one hundred and forty-six (49,454,146) class D shares (the "Class D Shares");
- forty-nine million four hundred and fifty-four thousand one hundred and forty-six (49,454,146) class E shares (the "Class E Shares");

- forty-nine million four hundred and fifty-four thousand one hundred and forty- six (49,454,146) class F shares (the "Class F Shares");
- forty-nine million four hundred and fifty-four thousand one hundred and forty- six (49,454,146) class G shares (the "Class G Shares");
- forty-nine million four hundred and fifty-four thousand one hundred and forty- six (49,454,146) class H shares (the "Class H Shares");
- forty-nine million four hundred and fifty-four thousand one hundred and forty- six (49,454,146) class I shares (the "Class I Shares"); and
- forty-nine million four hundred and fifty-four thousand one hundred and forty- six (49,454,146) class J shares (the "Class J Shares");

All these four hundred and ninety-four million five hundred and forty-one thousand four hundred and sixty (494,541,460) shares in registered form, have a nominal value of one euro (EUR 1) each, and are all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately EUR 8,000.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CHC Helicopter Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155574, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

Ici représentée par Annick Braquet, employée du notaire instrumentant, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, 1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La Société a été constituée le 17 juin 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg-ville et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 juillet 2008 sous le numéro 1754. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 31 octobre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique a requis le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital de la Société;

(ii) Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix Euros (EUR 10) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt quatorze millions cinq cent quarante et un mille quatre cent cinquante euros (EUR 494.541.450), représenté par quatre cent quatre-vingt quatorze millions cinq cent quarante et un mille quatre cent cinquante (494.541.450) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à quatre cent quatre-vingt quatorze millions cinq cent quarante et un mille quatre cent soixante euros (EUR 494.541.460), par l'émission de dix (10) nouvelles actions dans la Société été les suivantes: une (1) action de Classe A, une (1) action de Classe B, une (1) action de Classe C, une (1) action de Classe D, une (1) action de Classe E, une (1) action de Classe F, une (1) actions de Classe G, une (1) action de Classe H, une (1) actions de Classe I et une (1) action de Classe J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

b. souscription à et libération desdites nouvelles actions par un apport en numéraire;

c. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société à l'effet de refléter l'augmentation de capital;

d. modification du registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et y inscrire l'augmentation de capital.

(iii) Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social avec effet immédiat par un montant de dix Euros (EUR 10) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt quatorze millions cinq cent quarante et un mille quatre cent cinquante euros (EUR 494.541.450), représenté par quatre cent quatre-vingt quatorze millions cinq cent quarante et un mille quatre cent cinquante (494.541.450) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent quarante et un mille quatre cent soixante euros (EUR 494.541.460), par l'émission de dix (10) nouvelles actions dans la Société été les suivantes: une (1) action de Classe A, une (1) action de Classe B, une (1) action de Classe C, une (1) action de Classe D, une (1) action de Classe E, une (1) action de Classe F, une (1) action de Classe G, une (1) action de Classe H, une (1) action de Classe I et une (1) action de Classe J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les Nouvelles Actions).

Deuxième résolution

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire aux dix (10) Nouvelles Actions et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-dix Euros (EUR 304.493.670) (étant l'équivalent de trois cent soixante-dix-huit millions trois cent mille US dollars (USD 378.300.000) basé sur le taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 11 Novembre 2014 - USD 1 = EUR 0.8049) qui est constaté par le notaire par un certificat de blocage. L'apport en numéraire est affecté de la manière suivante:

(i) un montant de dix Euros (EUR 10) à affecter au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de trois cent quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante Euros (EUR 304.493.660) à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de l'apport en numéraire est à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts comme suit afin de refléter les résolutions qui précèdent:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt quatorze millions cinq cent quarante et un mille quatre cent soixante euros (EUR 494.541.460).

Il est divisé en dix classes d'actions consistant en:

- quarante-neuf millions quatre cent cinquante quatre mille cent quarante six (49.454.146) actions de classe A (les 'Actions de Classe A');

- quarante-neuf millions quatre cent cinquante quatre mille cent quarante six (49.454.146) actions de classe B (les 'Actions de Classe B');

- quarante-neuf millions quatre cent cinquante quatre mille cent quarante six (49.454.146) actions de classe C (les 'Actions de Classe C'); (49.454.146)

- quarante-neuf millions quatre cent cinquante quatre mille cent quarante six actions de classe D (les 'Actions de Classe D');

- quarante-neuf millions quatre cent cinquante quatre mille cent quarante six (49.454.146) actions de classe E (les 'Actions de Classe E');

- quarante-neuf millions quatre cent cinquante quatre mille cent quarante six (49.454.146) actions de classe F (les 'Actions de Classe F');

- quarante-neuf millions quatre cent cinquante quatre mille cent quarante six (49.454.146) actions de classe G (les 'Actions de Classe G');

- quarante-neuf millions quatre cent cinquante quatre mille cent quarante six (49.454.146) actions de classe H (les 'Actions de Classe H');

- quarante-neuf millions quatre cent cinquante quatre mille cent quarante six (49.454.146) actions de classe I (les 'Actions de Classe I'); et

- quarante-neuf millions quatre cent cinquante quatre mille cent quarante six (49.454.146) actions de classe J (les 'Actions de Classe J').

Ces quatre cent quatre-vingt quatorze millions cinq cent quarante et un mille quatre cent soixante (494.541.460) actions sous forme nominative ont une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et sont toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social telle que détaillée dans les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et y inscrire l'augmentation de capital.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 8.000.-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix faite par le notaire, celui-ci signe le présent acte avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53697. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184765/209.

(140208214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Jelielle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 186.787.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of November,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Dianthus Corp., a limited liability company incorporated under the laws of the Island of Nevis, having its registered office at P.O. Box 853, Suites 5 & 6 Horsfords Business Centre, Long Point Road, Charlestown, Nevis, West Indies, registered with the Nevis Registrar of Companies under company number C 35174 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Matthieu De Donder, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Jelielle S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by a notarial deed on 30 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1816 of 11 July 2014, with registered office at 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.787 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended yet.

The Sole Shareholder declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the cross-border merger by absorption of Plaza B.V., a limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) having its corporate seat at Almelo, the Netherlands (address: Willemstad, Curaçao, Hendriklaan 8 and registered with the Duch trade register under number 24269489) ("Plaza") by the Company (the "Merger")

2. To approve the terms of the proposal for the merger drafted in accordance with article 261 of the Luxembourg law on commercial companies (the "Law") and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 September 2014 number 2639 (the "Merger Proposal").

3. To approve, in accordance with the Merger Proposal, the change of name of the Company from Jelielle S.à r.l. to Plaza Capital S.à r.l.

4. To waive, pursuant to article 266 paragraph 5 of the Luxembourg law on commercial companies, the requirement for a report of an independent expert relating to the Merger Proposal provided for under article 266 paragraph 1 of the same law.

5. To consider and approve the report of the sole manager provided for under article 265 of the Luxembourg law on commercial companies.

6. To acknowledge that the Merger shall be effective from a bookkeeping point of view as of 30 April 2014.

7. To grant all powers to any manager of the Company, to any lawyer/jurist of NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l. and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273ter of the Luxembourg law on commercial companies, any and all filing and publicity requirement as well as all other steps required by the Luxembourg law on commercial companies.

8. Miscellaneous.

The Sole Shareholder represented as above stated, passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledged the approval by the Company in its capacity as sole shareholder of Plaza of the Merger on 12 November 2014 and resolves to approve the Merger.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the terms of the Merger Proposal established pursuant to article 261 of the Law and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 September 2014 number 2639.

The Sole Shareholder acknowledged that the relevant documents referred to in article 267 of the Law, i.e (i) the Merger Proposal, (ii) the interim accounts as per 30 June 2014 of the Company as well as the annual accounts and the management reports of Plaza for the last three financial years and (iii) the report of the sole manager of the Company and the managing director of Plaza, were made available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office of the Company at least one month before the date of the present resolutions.

The Sole Shareholder acknowledged that no new shares will be issued by the Company further to the Merger and no measures will need to be taken in connection with the transfer of share ownership.

The Sole Shareholder acknowledged that no benefits are granted to the Company's sole manager.

The Sole Shareholder acknowledged that there will be no change in the management of the Company further to the Merger.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to change, in accordance with the Merger Proposal, the name of the Company from Jelielle S.à r.l. to "Plaza Capital S.à r.l.". Consequently, Article 1 of the articles of incorporation of the Company will henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Plaza Capital S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to waive, pursuant to article 266 paragraph 5 of the Law, the report of the independent expert relating to the Merger Proposal provided for by article 266 paragraph 1 of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to consider and approve the report drafted by the sole manager of the Company as provided for under article 265 of the Law. A copy of this report will remain attached to the present deed.

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledged that the transactions of Plaza shall, from a bookkeeping point of view, be considered as being those of the Company as from 30 April 2014.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to grant all powers to any manager of the Company, to any lawyer/jurist of NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l. and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273ter of the Law, any and all filing and publicity requirement as well as all other steps required by the Law.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 2,500.

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Plan.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze novembre,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dianthus Corp., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles de Niévès, ayant son siège social à P.O. Box 853, Suites 5 & 6 Horsfords Business Centre, Long Point Road, Charlestown, Niévès, Iles Caraïbes, enregistrée auprès du registre des sociétés de Niévès sous le numéro C 35174 (l'"Associé Unique"),

représentée par Monsieur Matthieu De Donder, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné et qui sera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a déclaré détenir toutes les parts sociales émises par Jelielle S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié du 30 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1816 du 11 juillet 2014, ayant son 5esol social au 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.787 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la fusion transfrontalière par absorption de Plaza B.V. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Almelo, Pays-Bas (adresse: Willemstad, Curaçao, Hendriklaan 8 et enregistrée auprès du registre du commerce néerlandais sous le numéro 24269489) ("Plaza") par la Société (la "Fusion");

2. Approbation des termes du projet du fusion établi en conformité avec l'article 261 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales (la "Loi") et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 septembre 2014 numéro 2639 (le "Projet de Fusion");

3. Approbation, en conformité avec le Projet de Fusion, du changement de dénomination de la Société de Jelielle S.à r.l. en Plaza Capital S.à r.l.;

4. Renonciation, suivant l'article 266, paragraphe 5 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, à l'exigence d'un rapport d'un expert indépendant concernant le Projet de Fusion prévu par article 266 paragraphe 1 de la même Loi.

5. Considération et approbation du rapport du gérant unique prévu par l'article 265 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

6. Acceptation que la Fusion prendra effet au 30 avril 2014 d'un point de vue comptable.

7. Délégation des pouvoirs à chaque gérant de la Société, à chaque avocat de NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l. et au notaire soussigné de procéder, conformément à l'article 273ter de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, à l'exigence de dépôt et publication ainsi que toute autres formalité requise par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

8. Divers.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a pris connaissance de l'approbation par la Société en sa qualité d'actionnaire unique de Plaza de la Fusion en date du 12 novembre 2014 et a décidé d'approuver la Fusion.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver les termes du Projet de Fusion établi conformément à l'article 261 de la Loi et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 septembre 2014 numéro 2639.

L'Associé Unique a reconnu que les documents dont il est fait référence à l'article 267 de la Loi, i.e. (i) le Projet de Fusion, (ii) les comptes intermédiaires en date du 30 juin 2014 de la Société ainsi que les comptes annuels et les rapports de gestion de Plaza pour les trois dernières années financières et (iii) le rapport du gérant unique de la Société et du gérant de Plaza, ont été mis à disposition pour inspection par l'Associé Unique au siège social de la Société au moins un mois avant la date des présentes résolutions.

L'Associé Unique a reconnu qu'aucune nouvelle part sociale ne sera émise par la Société à la suite de la Fusion et qu'aucune mesure ne sera nécessaire d'être adoptée concernant le transfert de propriété des parts sociales.

L'Associé Unique a reconnu qu'aucun privilège ne sera accordé au gérant unique de la Société.

L'Associé Unique a reconnu qu'il n'y aura aucun changement au sein de la gestion de la Société à la suite de la Fusion.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier, conformément au Projet de Fusion, la dénomination de la Société de Jelielle S.à r.l. en "Plaza Capital S.à r.l.". Par conséquent, l'article 1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de “Plaza Capital S.à r.l.” (ci-après la “Société”) qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.”

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de renoncer conformément à l'article 266, paragraphe 5 de la Loi, au rapport devant être établi par un réviseur indépendant concernant le Projet de Fusion tel que prévu à l'article 266 paragraphe 1 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de considérer et approuver le rapport du gérant unique tel que prévu à l'article 265 de la Loi. Une copie de ce rapport restera annexée au présent acte.

Sixième résolution

L'Associé Unique a reconnu que les transactions de Plaza seront à considérer d'un point de vue comptable comme celles de la Société avec effet au 30 avril 2014.

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner pouvoir à tout gérant de la Société, à tout avocat/juriste de NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l. ainsi qu'au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273ter de la Loi, aux formalités de publication et à toute autre formalité requise par la Loi.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à EUR 2.500.

Le notaire soussigné déclare en conformité avec l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et toutes les formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. DE DONDER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2014. LAC / 2014 / 53588. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185653/180.

(140208369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Dipa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 42, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 174.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188224/9.

(140210886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Sapphire XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.129.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of November;
before Us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg);

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Sapphire XII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 170.129, and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg) dated July 3, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2035, page 97654, dated August 16, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henry HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated April 29, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2190, page 105082, dated August 19, 2014.

THERE APPEARED:

Stichting Sapphire X, a foundation existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 200, Prins Bernhardplein, NL-1097JB, Amsterdam, and being registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 53524888 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on November 7, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of the Company, having a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) each, and an aggregate nominal value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96.848, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;

4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

5. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirements, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Meeting decides to appoint FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96.848, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour de novembre,
par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg);

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Sapphire XII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 170.129, et ayant un capital social s'élevant à EUR 12.500,- (la Société). La Société a été constituée le 3 juillet 2012 suivant un acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2035, page 97654, du 16 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 29 avril 2014 suivant un acte de Maître Henry HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2190, page 105082, du 19 août 2014.

A COMPARU:

Stichting Sapphire X, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social au 200, Prins Bernhardplein, NL-1097JB, Amsterdam, et étant immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 53524888 (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 novembre 2014.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et une valeur nominale totale de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Nomination de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 96.848, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

5. Divers.

III. L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'enregistrement B 96.848, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, de payer des avances sur les bonis de liquidation aux Associés, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Estimation des frais

Le montant total des coûts, dépenses, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Frank Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 novembre 2014. REM/2014/2499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185181/156.

(140208747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Macquarie Private Markets Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 162.637.

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the "Meeting") of Macquarie Private Markets Fund S.C.A., SICAV-FIS, an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) in the form of an umbrella fund with one or more compartments, incorporated and existing under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx dated July 26, 2011, published in the Mémorial N°1874 on August 17, 2011, having its registered office at Munsbach and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 162637. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of March 5, 2014, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1394 of May 30, 2014.

The Meeting elects as chairman Mr. Christoph Junk, employee, with professional address at 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

who appoints as Secretary Mrs. Arlette Siebenaler, employee, with professional address in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer Mrs. Christine Kröger, employee, with professional address at 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

I. All the shares being registered shares, the present meeting has been convened by registered mail sent to all shareholders on October 27, 2014.

II. The shareholders present or represented by proxy as well as the numbers of shares can be found on the presence list that has been signed by the shareholders, the proxyholders of the shareholders represented as well as the members of the bureau of the Extraordinary General Meeting.

III. As appears from the attendance list, 26,995.74 shares out of the 39,086.200 shares without designation of a par value, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

IV. The agenda of the Extraordinary General Meeting is as follows:

1. Amendment of the English and German version of article 1 of the Company's articles of association in order to change the name of the Company to "Stafford Capital Partners S.C.A. SICAV-FIS" and inclusion of a third paragraph in the same article 1 stating the Company's qualification as an AIF in accordance with the Law of 12th July 2013 concerning the Alternative Investment Fund Manager;

2. Amendment of the English and German version of article 15 of the Company's articles of association;

3. Miscellaneous.

The Meeting deliberates and unanimously passes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend the English and German version of article 1 of the Company's articles of association in order to change the name of the company to "Stafford Capital Partners S.C.A. SICAV-FIS".

As a consequence Article 1 of the Articles of association will read as follows.

In the English version

Art. 1. Name. There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Stafford Capital Partners S.C.A. SICAV-FIS" (the Company).

The Company is established as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) in the form of an umbrella fund with one or more Compartments (as defined in article 7(b) below) and is governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Act") and the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds as amended (the "Law of 2007") and the present articles of incorporation.

The Company is qualified as an AIF and is subject to the Law of 12th July 2013 concerning the Alternative Investmentfund Manager.

In the German version

Art. 1. Bezeichnung. Es besteht eine Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) unter der Bezeichnung „Stafford Capital Partners S.C.A. SICAV-FIS“ (nachstehend die Gesellschaft).

Die Gesellschaft wird als Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable) in Form eines Umbrellafonds mit einem oder mehreren Teilfonds (gemäß Definition im unten stehenden Artikel 7(b)) errichtet und unterliegt dem luxemburgischen Gesetz über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung (nachstehend das „Gesetz von 1915“) und dem luxemburgischen Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner aktuellen Fassung (nachstehend das „Gesetz von 2007“) und der vorliegenden Satzung.

Die Gesellschaft qualifiziert als AIF und unterliegt dem Gesetz vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the English and German version of the first paragraph of article 15 of the Company's articles of association as follows:

In the English version

Art. 15. General Partner.

(a) The Company shall be managed by Stafford Capital Partners GP S.à r.l. (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg (herein referred to as the "General Partner").

In the German version

Art. 15. Komplementär.

(a) Die Gesellschaft wird von Stafford Capital Partners GP S.à r.l. (associé gérant commandité), eine nach luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft (in dieser Satzung als der „Komplementär“ bezeichnet), verwaltet.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the parties appearing, known to the notary by name, first name and residence, the said parties appearing signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: C. JUNK, A. SIEBENALER, C. KRÖGER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53187. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 25. November 2014.

Référence de publication: 2014185698/85.

(140209401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Rsfa Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 192.050.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of November;

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127,

here duly represented by its sole manager Mrs. Maria TKACHENKO, born VERKHOVSKAYA in Moscow (Russia) on May 3, 1974 chartered accountant, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a Société anonyme, qualified as family wealth management company in the sense of the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF") under the name of "Rsfa Investments S.A., SPF" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the achievement of financial assets with the exception of any commercial activity. By financial assets it is advisable to understand:

(i) - financial instruments in the meaning of the law of 5th August, 2005 on contracts of financial guarantee, i.e. any transferable securities and other securities, especially including shares and other securities comparable to shares, shares in companies and undertakings for collective investment, bonds and other debt securities, warehouse warrants, receipts and commercial papers;

- securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by subscription, by purchase or by exchange;

- forward financial instruments and securities giving place to a settlement in cash (with the exception of currencies), including the instruments of the money market;

- all other securities representative of rights of property, debt or transferable securities;

- all instruments relative to financial underlying, to indications, to raw materials, to precious substances, to foodstuffs, metals or goods, to others possessions or risks;

- debts relating to the various items listed here above or rights on or relative to these various elements, be these financial instruments materialized or dematerialized, tradable by registration on account or tradition, bearer or registered, endorsable or nonendorsable and whatever the law applicable to them; and

(ii) cash and assets of whatever nature held in account.

The securities issued by the Company may not be offered to the public, or be listed on any stock exchange market.

The Company will not interfere in the management of any other company and is not entitled to directly hold any real estate property.

The Company may further carry out all transactions regarding its purpose, within the limits laid down by the law of 11th May, 2007 on Family Wealth Management Company and the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1,-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorized share capital

5.2.1 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at two million euros (EUR 2,000,000.-), consisting of two million (2 000 000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the second Friday of June at 15:00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders in order to be held within a period of six (6) months from closing of the Company's account.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor of or against the proposed resolution or to abstain from voting

thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder or if the Company's share capital is inferior to five hundred thousand euros (EUR 500,000) (or its equivalent in another currency), the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist or if the Company's share capital is equal or superior to five hundred thousand euros EUR 500,000 (or its equivalent in another currency). In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders or to the supervisory board.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association. A member of the board of directors cannot be a member of the supervisory board at the same time.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

17.1 The directors shall be elected by the general meeting of shareholders which shall also determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders or by the supervisory board. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders or in case the Company's issued share capital amounts to five hundred thousand euros (EUR 500,000) at least (or its equivalent in another currency), the number of members of the board of director falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the sole shareholder.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members, are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing, which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director

may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction and the approval of the supervisory board shall be required for entering into the transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or, in case of classes of directors, by the joint signatory of a class A director and a class B director, or by the signature of the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and with the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF").

Transitory dispositions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2014
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on the second Friday of June at 15:00, 2015
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31 000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the Company "EZD S.à r.l.", and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand one hundred euro (EUR 1,500,-).

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of members of the board of directors is fixed at one (1).
2. The following person is appointed as the Sole Director of the Company:
 - Mrs. Maria Tkachenko, born 3 May 1974 in Moscow, Russia, residing professionally at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg.
3. The number of members of statutory auditors is set at one (1).

The following person is appointed as statutory auditor:

Mr Mikhail Kiselev, born in Moscow, on December 21, 1971, having his business address at 4, Rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.
4. The term of the office of the sole director and of the statutory auditor shall end at the general meeting of shareholders/sole shareholder which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2019.
5. The registered office is established in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version: on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing party has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici dûment représentée par sa gérante unique, Madame Maria TKACHENKO, née VERKHOVSKAYA à Moscou (Russie) le 3 mai 1974, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme («société anonyme») qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") sous la dénomination " Rsfa Investments S.A., SPF" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation des actifs financiers, à l'exception de toute activité commerciale. Par des actifs financiers, il est conseillé de comprendre:

(i) - les instruments financiers au sens de la loi du 5 Août 2005 en contrats de garantie financière, c'est à dire de toutes valeurs mobilières et autres titres, dont notamment les actions et autres valeurs mobilières assimilables aux actions, parts dans les entreprises et les organismes de placement collectif, obligations et autres titres de créance, des warrants, des reçus et des documents commerciaux;

- Des titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres valeurs mobilières par souscription, par achat ou par échange;

- Les instruments financiers à terme et des valeurs mobilières donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exception des monnaies), y compris les instruments du marché monétaire;

- Toutes les autres valeurs mobilières représentatives de droits de propriété, la dette ou de valeurs mobilières;

- Tous les instruments relatifs aux sous-jacent financier, aux indications, aux matières premières, à des substances précieuses, de denrées alimentaires, de métaux ou de marchandises, à d'autres biens ou risques;

- Les dettes relatives aux différents points énumérés ci-dessus ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ce soit ces instruments financiers matérialisés ou dématérialisés, négociables par inscription sur compte ou tradition, au porteur ou nominatives, endossable ou non endossable et quelle que soit la loi applicable à eux; et

(ii) les liquidités et les actifs de toute nature détenus en compte.

Les titres émis par la Société ne peuvent être offertes au public ou admises sur un marché boursier.

La Société ne s'immiscera pas dans la gestion de toute autre société et n'est pas autorisé à détenir directement un bien immobilier.

La Société pourra en outre effectuer toutes les transactions quant à son objet, dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du directeur.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du directoire, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31 000) actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le directoire devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au directoire d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le directoire à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à deux millions d'euros (EUR 2,000,000-), représenté par deux millions (2.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du directoire, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le directoire, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le directoire, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du directoire ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le directoire ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième vendredi du mois de juin à 15:00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le directoire ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire

qu'ils soient actionnaires ou membres du directoire. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le directoire peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le directoire peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le directoire doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du directoire, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le directoire

Art. 15. Pouvoirs du directoire.

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un directoire, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, ou si le capital de la société est inférieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000) (ou son équivalent dans une autre devise), la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire ou d'un capital supérieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000) (ou son équivalent dans une autre devise). Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "directoire" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le directoire est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil de surveillance.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le directoire peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du directoire.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du directoire.

16.1 Le directoire est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts. Un membre du directoire ne peut pas être membre du conseil de surveillance en même temps.

16.2 Le directoire doit choisir un président du directoire parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du directoire.

Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine également leur rémunération et durée du mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du directoire de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du directoire, et ne peut pas à la fois être un membre du directoire à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires ou par le conseil de surveillance. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée sur une base temporaire, par les membres du directoire jusqu'à la prochaine réunion du conseil de surveillance, qui doit décider d'une nomination à titre permanent, s'il le juge approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, ou si le capital social de la Société s'élève à plus de cinq cent mille euros (EUR 500.000) (ou son équivalent en une autre devise), le nombre des membres du directoire devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine réunion du de l'assemblée générale qui procèdera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'actionnaire unique.

Art. 19. Convocation des réunions du directoire.

19.1 Le directoire se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du directoire doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du

directoire se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le directoire. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du directoire sont présents ou représentés à une réunion du directoire, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du directoire.

20.1 Le président du directoire préside à toute réunion du directoire. En son absence, le directoire peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le directoire peut délibérer et agir valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à une réunion du directoire.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du directoire. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du directoire en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du directoire par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le directoire peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du directoire dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du directoire qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le directoire de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du directoire. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsqu'une seule personne exerce les fonctions dévolues à la compétence du directoire. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause et l'approbation du conseil de surveillance est requise pour conclure l'opération.

Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du directoire.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du directoire, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du directoire, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou, en cas de classes d'actions, par la signature conjointe d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour quelque motif que ce soit, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du directoire s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, au cours de la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises agréés, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du directoire, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.

26.1 Le directoire pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/de l'administrateur unique, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Disposition transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin 2015 à 15:00 heures (CET).

3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente-et-un mille (31 000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «EZD S.à r.l.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la partie comparante prédésignée moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente qu'il a vérifié l'existence des conditions prévues aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont toutes été respectées.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) La personne suivante a été nommée administrateur unique de la Société:

Madame Maria TKACHENKO, née le 3 mai 1974 à Moscou (Russie), demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466.

3) Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1) La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

Monsieur Mikhail Kiselev, né Moscou (URSS), le 21 décembre 1971, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg;

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à l'assemblée générale sur les comptes au 31 décembre 2019.

5) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53636. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185162/841.

(140208815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

BNP Paribas General Partner IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014188124/10.

(140211371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

CIEP Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 179.306.

Il résulte d'un contrat de vente de parts sociales daté du 21 Novembre 2014 que:

- CIEP I S.à r.l. détenteur de 20,000 parts sociales de la société a vendu 20,000 parts sociales à CIEP Participations S.à r.l. dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Novembre 2014.

CIEP Advisor S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014187482/14.

(140210260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Comptoir des Médias, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.
R.C.S. Luxembourg B 110.749.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE ONZE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Nadine Goedert, gérante de sociétés, domiciliée à B-6717 Parette, 19, rue de la Corne du Bois, représentée par Me Nicolas Bernardy, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Parette, le 6 novembre 2014, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

ci-après dénommée «l'associé unique».

La comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société de droit luxembourgeois dénommée Comptoir des Médias, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 110.749, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, alors notaire de résidence à Grevenmacher en date du 13 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 74 du 12 janvier 2006 et que les statuts n'ont pas été modifiés depuis le jour de sa constitution.

ci-après dénommée «la Société».

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille euros), divisé en 30 (trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, entièrement détenues par l'associé unique et entièrement libéré.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique, se désigne, respectivement confirme sa désignation, comme liquidateur de la Société avec effet au 6 novembre 2014.

- Que l'associé unique désigne, respectivement confirme la désignation, de la société de droit belge Sud Fiduciaire SPRL, établie et ayant son siège social à B-6700 Arlon, 52, Avenue Patton, N.E. 0419.050.886, RPM: Arlon, comme commissaire à la liquidation de la Société avec effet au 6 novembre 2014.

- Que l'associé unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société de droit belge Sud Fiduciaire SPRL, précitée, désignée "commissaire à la liquidation";

- Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante de la Société pour l'exécution de son mandat.

- Que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la société, à L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. BERNARDY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014184777/59.

(140208839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Colday S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.365.

Il est à noter que le siège social du gérant:

Colony Luxembourg S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Najat Mokhnache

Référence de publication: 2014187462/14.

(140210484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Compagnie Piere Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.748.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2014

1, M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société A&C Management Services Sarl démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour COMPAGNIE PIERE HOLDING S.A.-SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014187493/16.

(140209787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.
